

Procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 juillet 2017

À une séance spéciale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 13 juillet 2017 à 14 h 30, dans les bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut, sis au 1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, sous la présidence du préfet-suppléant, M. Gilles Boucher, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Yves Baillargeon	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Lisette Lapointe	Saint-Adolphe-d'Howard
Robert Milot	Sainte-Adèle
Monique Monette Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Daniel Beaudoin, représentant	Ste-Marguerite-du Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Hugo Lépine, directeur du développement économique et territorial de la MRC des Pays-d'en-Haut.

CONSTAT DE LA CONFORMITÉ DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Le conseil constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la Loi.

Le préfet suppléant, M. Gilles Boucher, procède donc à l'ouverture de l'assemblée spéciale (14h15).

CM 171-07-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisette Lapointe, mairesse de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CM 172-07-17

LOCALISATION DU CENTRE SPORTIF RÉGIONAL

ATTENDU QUE le complexe sportif est un projet majeur pour tous les citoyens de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Nepveu, maire de la ville d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil des maires déclare qu'il est prêt à recevoir la subvention pour le projet du Complexe sportif, tel que déposé; il est de plus résolu qu'à la lumière des recommandations de l'étude qui sera déposée prochainement relativement au meilleur emplacement, le conseil des maires s'engage, s'il y a des motifs suffisants, à faire les démarches nécessaires pour faire modifier l'emplacement du complexe sportif, en conséquence.

ADOPTÉE

Période de questions

M. Gilles Boucher, préfet-suppléant, répond aux questions posées par le public.

Levée de l'assemblée (15h15)

L'ordre du jour étant épuisé, M. Gilles Boucher, préfet-suppléant procède à la levée de l'assemblée.

Gilles Boucher,
Préfet-suppléant

Jackline Williams,
Directrice générale